

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS**

Numéro SIRET : 20005280100012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GUILLESTRE

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : Budget principal PETR

**ANNEE 2016**

Code INSEE 05 20053961 20170405 3017096 D	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS	CA
Accusé certifié exécutoire	Budget principal PETR	2016

Réception par le préfet : 06/04/2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,88%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	86,89%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'indiquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

C-1-1-B

Réception par le préfet : 06/04/2017

05-2016-001-2017-05-2017-05-01	POLE EQUIPE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	CA	2016
--------------------------------	---	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	373 214,46	G	473 897.03
	Section d'investissement	B	9 401.60	H	5 595.08
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2015</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			382 616.06		479 492.11
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	4 000.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017</b>		0.00		4 000.00
		= E+F		= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		373 214.46		473 897.03
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		9 401.60		9 595.08
		= B+D+F		= H+J+L	
	<b>TOTAL CUMULE</b>		382 616.06		483 492.11
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

005 200658800 20179107 201706 01		05 - BUDGET PRINCIPAL TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire				<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017				<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	
				<b>II</b>	
				<b>A1</b>	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 4 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>RELEVÉ DE SÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE LOCAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		II
Réception par le préfet : 06/04/2015	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	93 796,69	68 359,21	0,00	0,00	25 437,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	340 539,33	293 281,05	0,00	0,00	47 258,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	11 135,45	0,00	0,00	864,55
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>446 336,02</b>	<b>372 775,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 560,31</b>
66	Charges financières	4 600,00	438,75	0,00	0,00	4 161,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues ( fonctionnement )	0,00				0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>450 936,02</b>	<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 721,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	72 910,71				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>523 846,73</b>	<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 632,27</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>		0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	719,33	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	466 450,46	216 338,63	185 413,90	0,00	54 697,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4,92	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>466 450,46</b>	<b>217 062,88</b>	<b>185 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>53 973,68</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	57 396,27	61 420,25	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>523 846,73</b>	<b>278 483,13</b>	<b>185 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 949,70</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>523 846,73</b>	<b>278 483,13</b>	<b>185 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 949,70</b>
<b>Pour information</b>		(3)				
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

05 28 05 280 2017 00 29 519 05 01	<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
-----------------------------------	---	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 100,00	9 401,60	0,00	4 698,40
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 100,00	5 595,08	4 000,00	2 504,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>12 100,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>2 504,92</b>
13	Subventions d'investissement	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>14 100,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 504,92</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	72 910,71			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>		<b>72 910,71</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 010,71</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>77 415,63</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>		0,00			

POLICE TERRITORIALE ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	
		<b>II</b>	
		<b>A3</b>	

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).  
 (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.  
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017		<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	
		II	
		B1	

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 359,21		68 359,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	293 281,05		293 281,05
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 135,45		11 135,45
66	Charges financières	438,75	0,00	438,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>373 214,46</b>
<b>Pour information</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 401,60	0,00	9 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>9 401,60</b>
<b>Pour information</b>				
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>R - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017		<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	
		<b>II</b>	
		<b>B2</b>	

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	719,33		719,33
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	411 752,53		411 752,53
75	Autres produits de gestion courante	4,92		4,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	61 420,25	0,00	61 420,25
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>473 897,03</b>	<b>0,00</b>	<b>473 897,03</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	5 595,08	0,00	5 595,08
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>5 595,08</b>	<b>0,00</b>	<b>5 595,08</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé certifié exécutoire

## III - VOTE DU BUDGET

III

Réception par le préfet : 08/03/2016

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>93 796,69</b>	<b>68 359,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 437,48</b>
6042	Achats prestations de services (autres que ten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	3 856,61	0,00	0,00	0,00
6084	Fournitures administratives	1 535,00	1 724,99	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 500,00	714,00	0,00	0,00	2 786,00
6132	Locations immobilières	3 081,00	0,00	0,00	0,00	3 081,00
6135	Locations mobilières	8 100,00	7 555,04	0,00	0,00	544,96
61551	Matériel roulant	0,00	367,25	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	379,15	1 918,31	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	500,00	473,76	0,00	0,00	26,24
6162	Assurance obligatoire dommage - constructio	750,00	721,69	0,00	0,00	28,31
617	Etudes et recherches	20 000,00	14 850,00	0,00	0,00	5 150,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 741,15	0,00	0,00	0,00	5 741,15
6188	Autres frais divers	0,00	9 210,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
6228	Divers	0,00	1 665,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 659,84	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	27 480,92	16 161,76	0,00	0,00	11 319,16
6251	Voyages et déplacements	11 795,40	4 299,56	0,00	0,00	7 495,84
6256	Missions	0,00	1 018,30	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	850,00	591,60	0,00	0,00	258,40
6261	Frais d'affranchissement	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
6262	Frais de télécommunications	2 234,07	1 571,50	0,00	0,00	662,57
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>340 539,33</b>	<b>293 281,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 258,28</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 670,40	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 000,00	6 224,84	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	27,48	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	300 000,00	136 167,10	0,00	0,00	163 832,90
64138	Autres indemnités	0,00	43 487,05	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 756,00	88 495,09	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	8 374,13	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	2 961,03	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 263,53	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 132,93	276,00	0,00	0,00	12 856,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,40	334,40	0,00	0,00	316,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 000,00</b>	<b>11 135,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>864,55</b>
6531	Indemnités	12 000,00	9 605,28	0,00	0,00	2 394,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

ROZEDÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		III
Réception par le préfet : 06/04/2016	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6533	Cotisations de retraite	0,00	530,17	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>446 336,02</b>	<b>372 775,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 560,31</b>
66	Charges financières (b)	4 600,00	438,75	0,00	0,00	4 161,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6688	Autres	3 500,00	438,75	0,00	0,00	3 061,25
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues ( fonctionnement ) (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>450 936,02</b>	<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 721,56</b>
023	Virement à la section d'investissement	72 910,71	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>			<b>72 910,71</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>			<b>72 910,71</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>523 846,73</b>	<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 632,27</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
 (5) Dont 675 et 676.  
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>ROLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/02/2016		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	
		III	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	719,33	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	719,33	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	466 450,46	216 338,63	195 413,90	0,00	54 697,93
74718	Autres	187 756,71	11 803,17	107 106,62	0,00	68 846,92
7472	Régions	184 252,83	63 000,00	88 307,28	0,00	32 945,55
74758	Autres groupements	0,00	94 404,92	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	94 440,92	47 130,54	0,00	0,00	47 310,38
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4,92	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	4,92	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>466 450,46</b>	<b>217 062,88</b>	<b>195 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>53 973,68</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	57 396,27	61 420,25	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	57 396,27	61 420,25	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>523 846,73</b>	<b>278 483,13</b>	<b>195 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 949,70</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>523 846,73</b>	<b>278 483,13</b>	<b>195 413,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 949,70</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (4) Dont 776.  
 (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

POLE D'EQUIPEMENT TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017		<b>III</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>	

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	14 100,00	9 401,60	0,00	4 698,40
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 100,00	3 228,80	0,00	871,20
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	6 172,80	0,00	3 827,20
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>14 100,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 698,40</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2016		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	
		III	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 100,00	5 595,08	4 000,00	2 504,92
1311	Etat et établissements nationaux	8 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
1312	Régions	600,00	0,00	0,00	600,00
13151	GFP de rattachement	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
1318	Autres	900,00	5 595,08	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>12 100,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>2 504,92</b>
13	Subventions d'investissement	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
13151	GFP de rattachement	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>14 100,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 504,92</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	72 910,71			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>		<b>72 910,71</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>72 910,71</b>	<b>0,00</b>		<b>72 910,71</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>87 010,71</b>	<b>5 595,08</b>	<b>4 000,00</b>	<b>77 415,63</b>
<b>Pour information</b> R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

POLICE D'EQUIPEMENT TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
Réception par le préfet : 06/01/2016	<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00 <sup>A</sup>	0,00	0,00	0,00	<sup>B</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00 <sup>C</sup>	0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
 (3) Indiquer le signe algébrique.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016	005-200052801-2017006-DE	005-200052801-2017006-DE
IV - ANNEXES		IV	2016	06/04/2017	Accusé certifié exécutoire
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1	Reception par le préfet :		

**INVESTISSEMENT**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)	
												00	00
Dépenses réelles	0,00	9 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 401,60	0,00
- Equipements municipaux (2)		9 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 401,60	0,00
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières													
Dépenses d'ordre	0,00												
Solde d'exécution reporté de 2015	0,00												
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 401,60</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 595,08</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 806,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 806,52</b>	<b>0,00</b>
<b>RESTE A REALISER au 31/12/2016</b>													
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Libellé	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)											
	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>373 214,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>373 214,46</b>
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>473 897,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>473 897,03</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>100 682,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 682,57</b>
<b>RESTE A REALISER au 31/12/2016</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

2016  
005-200052801-2016-0405-2017006-DE

Accusé certifié exécuté

Réception par le préfet le 04/2017

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	CA
IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique exposés en annexe 1 du budget public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à deux chiffres (détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique)). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-1 et R. 5211-1 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal   PETR		CA	05-200052801-2017006-05-2017006-DE									
IV - ANNEXES		IV	TOTAL									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1	9									
Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Opérations non ventilables	Services généraux des administrations (sauf 01)	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement et formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement	0,00	9 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 401,60
21 Immobilisations corporelles	0,00	9 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 401,60
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 228,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 228,80
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	6 172,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 172,80

RECETTES

Total recettes d'investissement	0,00	9 595,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 595,08
13 Subventions d'investissement	0,00	5 595,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 595,08
1311 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312 Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151 GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres	0,00	5 595,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 595,08
Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement	0,00	373 214,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 214,46
011 Charges à caractère général	0,00	68 359,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 359,21
6042 Achats prestations de services (autres que terrains à am	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605 Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	3 856,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856,61
6064 Fournitures administratives	0,00	1 724,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 724,99
611 Contrats de prestations de services	0,00	714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714,00
6132 Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135 Locations mobilières	0,00	7 555,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 555,04
61551 Matériel roulant	0,00	367,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367,25
6156 Maintenance	0,00	1 918,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 918,31
6161 Assurances multirisques	0,00	473,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473,76
6162 Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	721,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721,68
617 Etudes et recherches	0,00	14 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 850,00
6182 Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184 Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188 Autres frais divers	0,00	9 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 210,00

05-200052801-20170405-2017006-D  
 Réception par le préfet : 06/04/2017  
 2016

CA

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	0701
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	1 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 659,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659,84
6239	Divers	0,00	16 161,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 161,76
6251	Voyages et déplacements	0,00	4 299,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 299,56
6256	Missions	0,00	1 018,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018,30
6257	Réceptions	0,00	591,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591,60
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 571,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 571,50
01Z	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	293 281,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 281,05
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 670,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 670,40
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	6 224,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 224,84
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	27,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,48
64131	Rémunérations	0,00	136 167,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 167,10
64138	Autres indemnités	0,00	43 487,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 487,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	88 495,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 495,09
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	8 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 374,13
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	2 961,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 961,09
6455	Cotisations pour assurances du personnel	0,00	2 263,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 263,53
6459	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	394,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394,40
85	Autres charges de gestion courante	0,00	11 135,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 135,45
6531	Indemnités	0,00	9 605,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 605,28
6533	Cotisations de retraite	0,00	530,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,17
6535	Formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	0,00	438,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	438,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,75
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>													
Total recettes de fonctionnement		0,00	475 897,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 897,09
013	Atténuations de charges	0,00	719,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,33
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	719,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719,33

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA		2016		05-200052801-2017		05-2017006-DE					
IV - ANNEXES		IV		A1		TOTAL		TOTAL					
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)													
Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	
74	Dotations, subventions et participations	0,00	411 752,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 752,53
74716	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	0,00	119 909,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 909,79
74758	Autres groupements	0,00	151 307,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 307,28
7488	Autres attributions et participations	0,00	94 404,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 404,92
75	Autres produits de gestion courante	0,00	47 130,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 130,54
758	Produits divers de gestion courante	0,00	4,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,92
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	61 420,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 420,25
		0,00	61 420,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 420,25

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

005-200052801-20170405-2017006-DE

2016  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 05/04/2017

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
 DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>373 214,46</b>	<b>373 214,46</b>
011 Charges à caractère général	68 359,21	68 359,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	293 281,05	293 281,05
023 Vièment à la section d'investissement	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	11 135,45	11 135,45
66 Charges financières	438,75	438,75
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>473 897,03</b>	<b>473 897,03</b>
013 Atténuations de charges	719,33	719,33
74 Dotations, subventions et participations	411 752,53	411 752,53
75 Autres produits de gestion courante	4,92	4,92
76 Produits financiers	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	61 420,25	61 420,25

CHAPITRES	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	
<b>CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>373 214,46</b>	
011 Charges à caractère général	68 359,21	
012 Charges de personnel et frais assimilés	293 281,05	
023 Vièment à la section d'investissement	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	11 135,45	
66 Charges financières	438,75	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>473 897,03</b>	
013 Atténuations de charges	719,33	
74 Dotations, subventions et participations	411 752,53	
75 Autres produits de gestion courante	4,92	
76 Produits financiers	0,00	
77 Produits exceptionnels	61 420,25	

(1) de l'exercice + restes à réaliser  
 C-3-4-A013

005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	9 401,60	9 401,60
Non individualisées en opérations	9 401,60	9 401,60
21 Immobilisations corporelles	9 401,60	9 401,60
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	5 595,08	5 595,08
Non affectées aux opérations	5 595,08	5 595,08
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	5 595,08	5 595,08

CHAPITRES	Sous-fonction : 02	
	020 Administration générale de la	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	9 401,60	
Non individualisées en opérations	9 401,60	
21 Immobilisations corporelles	9 401,60	
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	5 595,08	
Non affectées aux opérations	5 595,08	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	5 595,08	

005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/08/2017

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		<b>CA</b>	
<b>IV - ANNEXES</b>			
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>			
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>			
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	<b>Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)</b>	<b>Montant maximum autorisé au 01/01/N</b>	<b>Montant des tirages N</b>
			<b>Intérêts (3)</b>
			<b>Remboursement du tirage</b>
			<b>Encours restant dû au 31/12/N</b>
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>			

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016	005-200052801-20170406	70406	17006-DE								
IV - ANNEXES		IV	2016	005-200052801-20170406	70406	17006-DE								
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.2	2016	005-200052801-20170406	70406	17006-DE								
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		A2.2	2016	005-200052801-20170406	70406	17006-DE								
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

005-200052801-20170405 2017006 DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/04/2017

CA  
IV  
A2.2

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.  
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.  
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 \* Intérêts réglés à l'échéance \* (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.  
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

2016

CA

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

005-200052801-2017  
 Réception par le préfet 06/06/2016  
 Accusé certifié exécutoire

IV  
 A2.3

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes de bonifications (6)	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts percus au cours de l'exercice (10) l'exercice de le capital (11)	DE
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répondre les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constatés sur l'année.  
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
 (11) Indiquer les intérêts repus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA		2016		005-200052801-2017		0405-2017006-DE	
IV - ANNEXES		IV		A2.4		Accusé certifié exécutoire		Reception par le préfet 06/07/2017	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE									
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)									
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros								

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016	05-200052801-20170405-201706
IV - ANNEXES		IV	2016	05-200052801-20170405-201706
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.5	2016	05-200052801-20170405-201706
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)			2016	05-200052801-20170405-201706

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet 06/04/2017

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR**

CA

**IV - ANNEXES**

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

A2.5

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

005-200052801-20170406  
 Réception par le préfet : 06/06/2017  
 ICN Code de l'exercice : 17006-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR														
CA														
IV														
A2.6														
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE														
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)														
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)
Total des dépenses au c/166														
Refinancement de dette (3)														
Total des recettes au c/166														
Refinancement de dette (4)														

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt accordé d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer le périmètre des remboursements : P pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
 (6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (7) Type de taux d'index : T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 (11) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'échéance = (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA											
IV - ANNEXES		IV											
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.7											
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)													
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)			Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (en €) (à la fin de l'exercice)	Intérêts
					Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié						
				Con- trat rené- gocié initial	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat renégocié	Contrat renégocié	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fine, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



ROLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		IV - ANNEXES	
Réception par le préfet : 06/04/2017		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.8	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)			

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

05/04/2017 09:05:20 17000-DE	<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
------------------------------	---	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 05/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

865 200065001 20170105 2017000 DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ELEMENTS DU BILAN**

**A3**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

<b>CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>BUDGET DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
--	-----------	-------------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée  
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

AN 2016/2017 - 2017/2018 - ANNEXES <b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
---	----	------

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

**A5**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>			

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>BILAN D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>		

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>72 910.71</b>	<b>0.00</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		72 910.71	0.00
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 910.71	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1058 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	0.00	4 000.00	0.00	0,00	4 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	4 000,00
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b> <b>+ 4 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 109, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgéta res.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Accusé certifié exécutoire

**ANNEXES**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Ax.2.1**

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

Accusé certifié exécutoire

**ANNEXES**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A  
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Ax.2.2**

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>			<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

064200520	BOLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	CA	2016
-----------	--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>ANNEXES</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>Ax.3.1</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

<b>ROLES D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
--	-----------	-------------

Accusé certifié exécutoire	<b>ANNEXES</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
	<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Ax.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
--	--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A8</b>
	<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

05065 Code INSEE	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS Budget principal PETR	CA		005-200052801-20170405-2017006-DE
2016 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/04/2017				
<b>IV - ANNEXES</b>				
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)</b>				
<b>CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)</b>				
N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Restes à réaliser	Op. à annuler
		Réalisations		
	<b>DEPENSES (a)</b>			
	Dépenses nettes (a-c)			
	<b>RECETTES (b)</b>			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (4) Indiquer le chapitre.

<b>PLANS D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
--	-----------	-------------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>A10.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>TOTAL GENERAL</b>				

<b>ROLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		<b>CA 2016</b>
Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b>		<b>A10.2</b>
<b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>		

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>TOTAL GENERAL</b>							

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	CA	2016
--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00



002506001001100120170615	<b>DEPT DE LA LOIRE TERRITOIRE RURAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
--------------------------	--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.4</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>		
<b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>		

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	

POLE D'EQUIPEMENT TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	CA	2016
---	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.5</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES</b>		
<b>ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>		

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

POLICE DE QUARTIER TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/07/2016	<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>		<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>473 897,03</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

<b>ROLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		CA	2016
Accusé certifié exécutoire	<b>ANNEXES</b>		
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
	<b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>		

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**  
 (reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Les informations seront extraites de PRESAGE.  
 (3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.  
 (\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.  
 (\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.  
 (\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR										2016		005-200052801-20170405-201706-D III						
IV - ANNEXES										Reception par le préfet		06/04/2017						
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										CA		IV						
B1.1																		
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (B)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 668.

005-200052801-20170405-2017006-DE

2016  
Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/04/2017

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	If 473 897,03
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/If 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
--	--	----	------

Accusé certifié exécutoire

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.3</b>
<b>8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>		

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA
IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		
Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants
Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant
Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	

005-200052801-20170405-2017006-DE

2016  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



003 200002001 20170400 2017000 DE	<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
-----------------------------------	---	-----------	-------------

Accusé de réception exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

**B1.5**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- la colonne « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
--	--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200022001-20170402-2017000-DE

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR** CA 2016

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L. 2313-1 du CGCT)**

**B1.7**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		

005-200002011-24170905-20170000-DE	<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	CA	2016
------------------------------------	---	----	------

Accusé centre exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
	<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
Accusé certifié exécutoire		<b>IV - ANNEXES</b>	
Réception par le préfet : 06/04/2017		<b>IV</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B2.2</b>	
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>			

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
 (2) il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

003200052017201701052017003 DE		<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
--------------------------------	--	---	-----------	-------------

Accusé comme exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B3</b>
	<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA		2016		005-200052801-20170405-2017006-05	
IV - ANNEXES		IV		2016		005-200052801-20170405-2017006-05	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016		C1.1		2016		005-200052801-20170405-2017006-05	
RECEPTION PAR LE PREET : 06/04/2017				2016		005-200052801-20170405-2017006-05	
ACCUSE DE RECEPTION : 06/04/2017				2016		005-200052801-20170405-2017006-05	
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	0	0	0	0	0
1 Chargé de mission GIRN au 01/11/2016	A	0	0	0	0	0	0
1 Chef de projet LEADER au 01/01/2016	A	0	0	0	0	0	0
1 Directrice au 01/01/2016	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission développement	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission GIRN	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission TEPCV	A	0	0	0	0	0	0
Chef de projet LEADER	A	0	0	0	0	0	0
Directrice	A	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire LEADER	B	0	0	0	0	0	0
Secrétaire	C	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/89/00102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité dans l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. \* emplois spécifiques - régrs par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	005-200052801-20170405-2017000-DE			
IV - ANNEXES		IV	Accusé de réception			
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016		C1.1	Reception par le préfet : 06/04/2017			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)						
1 Chargé de mission GIRN au 01/1/2016	A	ADM		0,00		CDI
1 Chef de projet LEADER au 01/01/2016	A	ADM		0,00		CDI
1 Directrice au 01/01/2016	A	ADM		0,00		CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
1 Chargé de mission développement au 18/01/2016	A	ADM		0,00		CDD
1 Chargé de mission TEPCV au 18/01/2016	A	ADM		0,00		CDD
1 Gestionnaire LEADER au 01/04/2016	B	ADM		0,00		CDD
1 Secrétaire au 01/02/2016	C	ADM		0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		



005-200052801-20170405-2017006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 06/04/2017

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-1\* : article 3, 1<sup>er</sup>me alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-1 : article 3, 2<sup>ème</sup>me alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des communes de moins de 500 habitants sont inférieurs à ce seul.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>		<b>CA</b>	<b>2016</b>
Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2016</b>		<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

005 200052801 20170405 2017006 DE

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR**

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

Réception par le préfet - 06/04/2017

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005 200852001 20170405 2017006 DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**C3.1**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE  
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

005 280052001 20170405 2017006 DE

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

**IV**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**C3.2**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200052801-20170405-2017006-DE

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR**

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**C3.3**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200052801-20170405-2017006-DF

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR**

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**C3.4**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2017

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**C3.5**

**1 - Budget principal PETR**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	14 100.00	9 401.60	0.00	4 698,40
RECETTES	87 010.71	5 595.08	4 000.00	77 415,63
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	523 846.73	373 214.46	0.00	150 632,27
RECETTES	523 846.73	473 897.03	0.00	49 949,70

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	14 100.00	9 401.60	0.00	4 698,40
RECETTES	87 010.71	5 595.08	4 000.00	77 415,63
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	523 846.73	373 214.46	0.00	150 632,27
RECETTES	523 846.73	473 897.03	0.00	49 949,70
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>537 946,73</b>	<b>382 616,06</b>	<b>0,00</b>	<b>155 330,67</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>610 857,44</b>	<b>479 492,11</b>	<b>4 000,00</b>	<b>127 365,33</b>

(1) Y compris les rattachements.



015 2000422001 20170105 0017006 DE

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR**

CA 2016

Accusé certifié exécutoire

**IV - ANNEXES**

Réception par le préfet : 06/04/2017

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES**

IV

C3.6

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR		CA	2016
--	--	----	------

Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Réception par le préfet - 06/04/2017	<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

003 200072001 20170405 0017000 DE	
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>CA 2016</b>
Accusé certifié exécutoire	<b>IV - ANNEXES</b>
Réception par le préfet : 06/04/2017	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
 A Guillestre, le .....  
 Le Président,

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.  
 A Guillestre, le .....

Date de convocation : 23/02/2017

Les membres du Comité syndical,

LEROY Pierre	
DUFOUR Maurice	
FARDELLA Alain	
REYMOND Jean- Michel	
VALDENNAIRE Catherine	
DRUJON D'ASTROS Cyrille	
CONREAUX Jean	
BREMOND Max	
LETERRIER Bernard	
LAURENS Christian	
GROSSAN Christain	

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ....., le .....

